



Réserve faunique
des Chic-Chocs

CHASSE CONTINGENTÉE À L'ORIGINAL

SAISON 2008

« PLAN AMÉRICAIN »

SAISON : Du 02 septembre au 24 octobre 2008

DURÉE DU SÉJOUR DE CHASSE : 4 JOURS, 5 NUITÉES

HÉBERGEMENT : en Motel au village de Mont-St-Pierre.

NOMBRE DE GROUPES : 13 GROUPES SIMPLES & 13 GROUPES DOUBLES

NOMBRE DE ZONES : 2 (ZONES 3 & 9)

NOMBRE D'ENTRÉES : 13

DATES D'ENTRÉES ET DE SORTIES POUR CHAQUE PÉRIODE :

- 1) 02 septembre au 06 septembre
- 2) 06 septembre au 10 septembre
- 3) 10 septembre au 14 septembre
- 4) 14 septembre au 18 septembre
- 5) 18 septembre au 22 septembre
- 6) 22 septembre au 26 septembre
- 7) 26 septembre au 30 septembre
- 8) 30 septembre au 04 octobre
- 9) 04 octobre au 08 octobre
- 10) 08 octobre au 12 octobre
- 11) 12 octobre au 16 octobre
- 12) 16 octobre au 20 octobre
- 13) 20 octobre au 24 octobre

COÛT\GROUPE

PLAN AMÉRICAIN SIMPLE 7 248 \$ + taxes 3 ou 4 chasseurs
PLAN AMÉRICAIN DOUBLE 14 496 \$ + taxes 6 à 8 chasseurs

COÛT D'UN ACCOMPAGNATEUR*
(5^e ou 9^e personne et +)

Américain 528.26 \$ taxes incluses / Motel

NOMBRE D'ACCOMPAGNATEUR(S): selon la capacité d'hébergement

FORMATION DES GROUPES : 3 chasseurs minimum (groupe simple)
6 chasseurs minimum (groupe double)

DÉBUT DE CHASSE : Le premier matin de chasse prévue au séjour.

FIN DE CHASSE : en fin de journée le 4^e jour

N.B Le déjeuner est inclus le matin du 5^e jour

SIMPLE ET DOUBLE

TERRITOIRE DE CHASSE

SECTEUR : 3

LOCALISATION : VIA ROUTE 2, ROUTE 22 SUD,
ROUTE 228, ROUTE 16, ROUTE 33

REF. CARTE DU SECTEUR

RÉFÉRENCE SUR CARTE
TOPOGRAPHIQUE 1\50,000 : 22A-13/22H-4 & 5

SUPERFICIE DU SECTEUR : 82,7 km²

HÉBERGEMENT "MOTEL"

NOM : *MOTEL RESTAURANT AU DÉLICE
100, RUE PRUDENT CLOUTIER
MONT-ST-PIERRE, GOE-1V0*

LOCALISATION : - A 29 KM DE VOTRE SECTEUR
- A 0.5 KM DU POSTE D'ACCUEIL MONT SAINT-PIERRE

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT : 3 OU 4 CHASSEURS
6 À 8 CHASSEURS - NOUVEAUTÉ

NÉCESSAIRE À APPORTER : - ARME À FEU + MUNITIONS.
- ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS POUR LA CHASSE.

GUIDE : Victor Ouellet et Robert Mercier

Prendre note que les pourboires aux guides et à la
restauration ne sont pas inclus dans le forfait.

Le forfait inclus un guide pour 3 à 4 chasseurs ou 2 guides pour 6 à 8 chasseurs, 1 ou 2 véhicules 4 X 4, 4 portes pour le transport des chasseurs par le (s) guide (s) au lieu de chasse, 1 radio communication à chacun des chasseurs, 1 VTT, le transport, l'éviscération et la conservation du gibier, l'hébergement et la restauration pour la durée du séjour.

SIMPLE ET DOUBLE

TERRITOIRE DE CHASSE :

SECTEUR : 9

LOCALISATION : ROUTE 132, VIA ROUTE 198
REF. CARTE DU SECTEUR

RÉFÉRENCE SUR CARTE
TOPOGRAPHIQUE 1\50,000 : 22H-4 & 5

SUPERFICIE DU SECTEUR: 96 km²

HÉBERGEMENT "MOTEL"

NOM : *MOTEL RESTAURANT AU DÉLICE
100, RUE PRUDENT CLOUTIER
MONT-ST-PIERRE, GOE-1V0*

LOCALISATION : - A 29 KM DE VOTRE SECTEUR
- A 0.5 KM DU POSTE D'ACCUEIL MONT SAINT-PIERRE

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT : 3 OU 4 CHASSEURS
6 À 8 CHASSEURS - NOUVEAUTÉ

NÉCESSAIRE À APPORTER : - ARME À FEU + MUNITIONS.
- ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS POUR LA CHASSE.

GUIDE : André Daraiche et Robert Mercier

**Prendre note que les pourboires aux guides et à la
restauration ne sont pas inclus dans le forfait.**

Le forfait inclus un guide pour 3 à 4 chasseurs ou 2 guides pour 6 à 8 chasseurs, 1 ou 2 véhicules 4 X 4, 4 portes pour le transport des chasseurs par le (s) guide (s) au lieu de chasse, 1 radio communication à chacun des chasseurs, 1 VTT, le transport, l'éviscération et la conservation du gibier, l'hébergement et la restauration pour la durée du séjour.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A) LOCALISATION ET ACCÈS ROUTIER

La réserve faunique des Chic-Chocs est située à 15 kilomètres au sud de la municipalité de Mont Saint-Pierre. On y accède par Mont Saint-Pierre (route 2), Murdochville (route 198), Sainte-Anne-Des-Monts (route 299).

B) PARTICIPANTS

Le chef de groupe doit s'assurer que son groupe est composé, en tout temps, d'un minimum de trois (3) chasseurs ou 6 chasseurs. Si toutefois, le nombre de chasseurs est moindre, il y aura interdiction à l'accès du territoire de chasse.

Pour chasser, les jeunes sont soumis aux mêmes règles que les adultes. Par ailleurs, les jeunes de 12 à 17 ans inclusivement, lorsqu'ils chassent avec un engin requérant un certificat, doivent être accompagnés d'une personne âgée de 18 ans et plus, elle-même titulaire du certificat du chasseur valide correspondant à l'arme utilisée.

Le groupe gagnant devra être constitué d'au moins un enfant.

Un non-résident peut faire partie d'une expédition de chasse contingentée à titre de chasseur invité.

C) LE NOMBRE DE CHASSEURS PERMIS DANS UN GROUPE

Le groupe simple peut être composé de **3 ou 4 chasseurs**, le quatrième chasseur étant facultatif.

NOUVEAUTÉ

Le groupe double peut-être composé de **6 à 8 chasseurs**.

D) DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT

Le chef de groupe gagnant doit s'identifier à l'inscription et doit accompagner le groupe jusqu'au moment de l'abattage. Une substitution pourrait être autorisée dans les circonstances suivantes :

- Mortalité dans la famille immédiate du chef de groupe.

- Convocation du chef de groupe par une cour de justice.
- Raison imprévue d'ordre médical.

Dans tous les cas de substitution (en faveur du nom inscrit sur le formulaire d'inscription seulement), les pièces justificatives officielles sont obligatoires et doivent être fournies au moins **deux jours ouvrables** avant le début du séjour. Celles-ci sont alors soumises, pour approbation à la direction de la SÉPAQ. Des frais de modification de dossier sont exigés : **50.00 taxes incluses**.

Si le délai de deux jours ouvrables n'est pas respecté ou que le transfert au substitut est refusé, le séjour sera annulé et non remboursable.

Le numéro de certificat du chasseur du substitut sera validé. Le rejet de la validation entraînera l'annulation de la réservation.

Dans le cas où le chef de groupe ainsi que le substitut seraient dans l'impossibilité de se rendre au séjour de chasse, la réservation sera annulée.

Aucune raison d'ordre professionnel ou scolaire ne sera autorisée par la direction de la SEPAQ.

E) LIEU ET ENREGISTREMENT DU GROUPE

Pour accélérer l'enregistrement des groupes nous vous suggérons de vous présenter au bureau administratif situé au 116 rue Prudent Cloutier à Mont St-Pierre, (voisin de l'église), 35 minutes à l'Est de Sainte-Anne-des-Monts, (5 minutes de votre hébergement) soit la veille de votre séjour de 13 h 00 à 20 h 00 ou le premier matin de chasse à 8 h 00. Tout groupe prévoyant arriver le premier de chasse doit aviser le personnel de la réserve faunique en communiquant au 1 418 797-5214.

Les chasseurs doivent accéder à leurs hébergements la veille de leurs séjours., Exemple: séjour du 04 au 08 septembre, l'enregistrement a lieu le 03 septembre de 13 h 00 à 20 h 00, suivi d'une rencontre avec le guide vers 18 h 00.

Pour ce faire, tout chasseur devra être muni du certificat de chasseur et de la confirmation de Québec. Si, pour une raison incontrôlable, certains frais restaient non soldés, ils devront l'être sur place.

F) PERMIS PROVINCIAL

Vous pouvez faire l'achat de votre permis chez un dépositaire ou au **bureau de la réserve faunique des Chic-Chocs**.

Le permis de chasse à l'orignal, généralement valide que pour une seule zone, est aussi valide dans toutes les réserves fauniques **où cette chasse est contingentée**.

Une personne peut alors faire inscrire le numéro de **zone de son choix sur le permis** et peut cependant acheter un permis en tout temps pour participer à une chasse contingentée dans une réserve faunique.

Après avoir chassé, ce titulaire de permis peut, si la chasse n'a pas été fructueuse, continuer à chasser dans la zone indiquée à son permis.

G) VISITE DE SECTEUR

Explorer votre territoire de chasse à l'avance et augmenter vos chances de succès : réservez un chalet pour joindre l'utile à l'agréable à partir de 49.11\$ taxes incluses /jour/pers en occupation quadruple.

Il est possible de visiter votre secteur de chasse sans autorisation **entre le 1er juin et le 2 septembre**. Pour ce faire, vous devez être en possession des documents confirmant votre participation à la chasse contingentée de l'original dans la réserve faunique des Chic-Chocs.

Le VTT est autorisé pour la visite de votre secteur (autorisation requise).

H) RENSEIGNEMENTS UTILES ET CARTES DE SECTEURS

Nous disposons d'une chambre froide pour conserver le gros gibier dans le secteur du lac Madeleine au tarif de 60.00\$ pour les groupes simples et 100\$ pour les groupes doubles.pour la durée du séjour.

Prendre note qu'un monte-charge et un palan pour suspendre votre gros gibier est disponible à chaque site d'hébergement.

Vous pouvez vous procurer des cartes de secteur de chasse sur le site de la SÉPAQ www.sepaq.com en cliquant, réserve faunique des Chic-Chocs, **aller dans** Renseignements utiles, Documentation & Statistiques, voir secteur de chasse de 1 à 18.

I) ARME À FEU

Assurez-vous que votre arme soit d'un calibre approprié et réglementaire.

Afin de réduire au minimum le nombre de bêtes blessées, familiarisez-vous avec l'arme que vous utiliserez et assurez-vous que l'ajustement de cette arme soit effectué avec le même type de munitions (marque, poids) que vous prévoyez utiliser pour votre chasse.

La chasse au petit gibier n'étant pas permise, les armes servant à ce type de chasse sont interdites.

J) COUPONS DE TRANSPORT

Lorsqu'il y a abat: le nombre de coupons à apposer sur un original à des fins d'enregistrement correspond au nombre de chasseurs présents dans le groupe

Groupe simple : 3 à 4 coupons pour le groupe

Groupe double : 3 coupons par groupe de 3 chasseurs (1 original sans bois obligatoire)

K) AVIS

La Direction se réserve, sans préavis, le droit de restreindre les secteurs de chasse. (Bris de route, coupes forestières, inondations, etc). Sur certains secteurs, des activités forestières et minières sont effectuées en périodes de chasse.

Dans ce document, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.